



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4096

Lyon 6e - Lancement de la phase travaux et adaptation du montant de l'opération n° 06016011 "Forêts d'Asie", et affectation complémentaire d'une partie de l'AP 2015-1, programme 00012

Direction des Espaces Verts

**Rapporteur** : M. GIORDANO Alain

**SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 SEPTEMBRE 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 17 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 26 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 26 SEPTEMBRE 2018

**PRESIDENT** : M. KEPENEKIAN Georges

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme BESSON (pouvoir à Mme RABATEL), M. FENECH (pouvoir à Mme SANGOUARD), M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme FONDEUR (pouvoir à M. LEVY), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS)

**ABSENTS NON EXCUSES** : Mme MADELEINE

2018/4096 - LYON 6E - LANCEMENT DE LA PHASE TRAVAUX ET ADAPTATION DU MONTANT DE L'OPERATION N° 06016011 "FORETS D'ASIE", ET AFFECTATION COMPLEMENTAIRE D'UNE PARTIE DE L'AP 2015-1, PROGRAMME 00012 (DIRECTION DES ESPACES VERTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 septembre 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Divers aménagements espaces publics et verts 2015-2020 ».

Par délibération n° 2018/3813 du 28 mai 2018, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle des « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 » n° 2015-1, programme 00012.

Par délibération n° 2017/2719 du 16 janvier 2017, vous avez approuvé le lancement de la phase d'études pour le projet d'aménagement « Forêts d'Asie » pour un montant de 400 000 €TTC.

Après la Plaine Africaine réalisée en 2007, ce nouvel aménagement proposera une approche environnementale très complémentaire et conforme aux orientations données par le schéma directeur du jardin zoologique, qui intègre la reconversion de l'enclos des éléphants en biozone asiatique depuis 1999.

Le projet vise à recréer l'imaginaire des Forêts d'Asie en proposant des écosystèmes mimétiques permettant aux visiteurs de se laisser transporter dans ce lieu de cohabitation. Forêts d'Asie est conçu à travers la rencontre animale/homme qui se traduit autour de 4 grandes valeurs : l'observation, la pédagogie, la sensation et l'amusement.

Suite aux études de programmation menée en début de phase étude, il a été décidé de conserver le bâtiment de l'ancienne éléphanterie, pour des raisons économiques et de qualités architecturales. Il sera donc restructuré fortement, pour loger des occupants singuliers dans un climat asiatique artificiel recréé dans des conditions d'hygrométrie, de luminosité et de température artificielles et maîtrisées ; l'enclos extérieur sera quant à lui totalement remanié.

Le paysage intérieur et extérieur sera conçu comme un écrin de végétation dans lequel, à terme, l'architecture sera complètement immergée. Le parcours immersif proposé à l'intérieur du bâtiment et à l'extérieur sous une volière est conçu comme une expérience d'aventure dans la forêt où les 25 espèces animales asiatiques seront en proximité immédiate des visiteurs.

La Direction des Espaces Verts - Pôle Aménagement des Paysages Urbains - est chargée de la conduite globale de cette opération.

La maîtrise d'œuvre a été confiée, après une procédure de concours, au groupement de concepteurs ALEP/BASE/CAP VERT/TRIBU/GRASSET. La réalisation de l'Avant-Projet Définitif a permis à la maîtrise d'ouvrage de fixer l'enveloppe de travaux définitive à 3 372 744 €TTC.

Conformément au contrat de maîtrise d'œuvre, la rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée à l'issue de cette phase, compte tenu du coût prévisionnel des travaux.

Cette rémunération se porte à 489 420,05 €TTC, soit une augmentation de 15,28 % du montant de la rémunération provisoire prévue dans le marché. Le contrat doit donc faire l'objet d'un avenant annexé à la présente délibération après passage en commission d'appel d'offres.

Les marchés de travaux nécessaires pour l'opération seront passés selon les procédures adaptées conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur.

Le montant global et définitif de l'opération « Forêts d'Asie » est porté à 4 160 000 € TTC, réparti comme suit :

- frais de maîtrise d'ouvrage (études de programmation, études préalables, sondages, branchements, etc.) : 297 835,95€ TTC,
- maîtrise d'œuvre : 489 420,05 € TTC,
- travaux : 3 372 744 € TTC.

Ce montant est à financer par affectation complémentaire d'une partie de l'AP n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, n° 2017/2719 du 16 janvier 2017 et n° 2018/3813 du 28 mai 2018 ;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 03 juillet 2018 ;

Vu l'avis du Conseil du 6<sup>e</sup> arrondissement ;

Où l'avis de la commission urbanisme - logement - cadre de vie - environnement - politique de la ville - déplacements - sécurité - voirie ;

### **DELIBERE**

1 – L'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre n° I0739 relative à l'aménagement « Forêts d'Asie » à Lyon 6<sup>ème</sup> est approuvé :

Marché n°	Titulaire	Montant initial TTC	Montant avenant TTC	Nouveau montant TTC	Augmentation en %
I0739	Groupement ALEP/BASE/CAP VERT/TRIBU/GRASSET	424 551,60	64 868,45	489 420,05	15,28

2 – M. Le Maire est autorisé à signer ledit document.

3 – la passation des marchés de travaux, conformément à la réglementation des marchés publics en vigueur, est autorisée.

4 – Le lancement des travaux et le montant global de l'opération n° 06016011 « Forêts d'Asie », sont approuvés. L'opération sera financée par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Aménagements espaces publics et verts 2015-2020 », programme 00012.

5 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d'équipement pluriannuel, les dépenses résultant de l'opération seront financées à partir des crédits de paiement inscrits ou à inscrire au budget de la Ville, sur le programme 00012, AP n° 2015-1, opération n° 06016011 et seront imputées sur les chapitres 20, 21, 23, fonction 324, selon la décomposition de l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte-tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- Années antérieures : 135 749 €TTC
- 2018 : 245 000 €TTC
- 2019 : 2 000 000 €TTC
- 2020 : 1 779 251 €TTC.

6 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen et mécénat, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Alain GIORDANO